

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 MAI 2025

Liste des délibérations

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 16 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN (avant son départ à 20h21), Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Besma CARON (à son arrivée à 18h54), Michel CLEYET-MERLE, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE (à son arrivée à 18h56), Claire DURAND, Maxime DURAND (avant son départ à 20h32), Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FOURNIER (avant son départ à 20h32), Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON (avant son départ à 19h59), Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (avant son départ à 20h24), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE (à son arrivée à 18h54), Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h52), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Max GAUTHIER (à son départ à 20h24), Philippe LATOUR, Corinne MAGNIN.
Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Besma CARON (avant son arrivée à 18h54), Dominique CHAIX, Jean-François DELDICQUE (avant son arrivée à 18h56), Benjamin GASTALDELLO, Magali GUILLOT, Ludovic LEPRETRE (avant son arrivée à 18h54), Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h52).

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Fabrice PACCALIN, Jean-Paul BONNETAIN donne pouvoir à Gilles BOURDIER (à son départ à 20h21), Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Maxime DURAND donne pouvoir à Céline REVOL (à son départ à 20h32), Isabelle FOURNIER donne pouvoir à Bernard BADIN (à son départ à 20h32), Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Christelle BAS (à son départ à 19h59), Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Géraldine STIVAL, Michel SERRANO donne pouvoir à Catherine ANGELIN.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communauté-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 27 mars 2025.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h52 avec le pouvoir de José RODRIGUES.

Arrivées de Besma CARON et Ludovic LEPRETRE à 18h54.

Arrivée de Jean-François DELDICQUE à 18h56.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Ressources Humaines

1.1 (2025-99) Créations de postes – mai 2025

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 28 heures/semaine (80 %), un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 17,5 heures par semaine (50 %), un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (conducteur d'opérations voirie et réseaux divers), deux postes à temps complet relevant soit du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, soit du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (pour le service informatique).

1.2 (2025-100) Entretien professionnel annuel et critères d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) du RIFSEEP (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la nouvelle grille d'entretien professionnel annuel, présentée en annexe de la délibération, et de valider les critères d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) du RIFSEEP.

1.3 (2025-101) Organisation des services lors des Championnats de France de Cyclisme Avenir 2025 et conditions de compensation financière ou horaire

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver les conditions d'organisation des services et les compensations financières ou horaires proposées, pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme Avenir 2025.

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Systemes d'informations

2.1 (2025-102) Création du Service Commun Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver la création du Service Commun Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) et d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

Eau et assainissement

2.2 (2025-103) Acquisition d'une parcelle pour l'aire d'alimentation du puits de Passeron à St Clair de la Tour

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'acquérir la parcelle AC 55, sur la commune de Saint Clair de la Tour, d'une contenance de 2 691 m², au prix de 900 € (neuf cents euros) auquel s'ajouteront les frais d'intervention de la SAFER à hauteur de 700 € HT et les frais d'actes.

Grands Travaux, Bâtiments

2.3 (2025-104) Réhabilitation et extension du siège de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à La Tour du Pin : validation du programme technique fonctionnel détaillé (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Christelle BAS, Conseillère déléguée en charge des travaux et des bâtiments

Il s'agit d'approuver le programme technique fonctionnel détaillé du projet de réhabilitation et d'extension du siège communautaire tel que présenté, et de définir l'enveloppe prévisionnelle des travaux à hauteur de 3 826 100 € H.T.

Développement durable

2.4 (2025-105) Convention de partenariat avec SOLARCOOP (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver le partenariat entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et SOLARCOOP, dans les termes de la convention cadre annexée.

2.5 (2025-106) Convention de regroupement et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec TE38 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver la convention de regroupement et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie avec le TE38.

3. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

Enfance :

3.1 (2025-107) Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en régie directe à compter du 1^{er} septembre 2025 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'approuver la modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergements en régie directe, à compter 1^{er} septembre 2025.

3.2 (2025-108) Détermination de la participation financière de la Communauté de communes dans le coût des mini-séjours et nuitées organisés par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en régie directe à compter du 1^{er} juillet 2025

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'approuver la participation financière de la Communauté de communes dans le coût des mini-séjours et des nuitées pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement en régie directe à compter du 1^{er} juillet 2025.

Jeunesse :

3.3 (2025-109) Approbation de la convention partenariale de la politique jeunesse en Isère (ex Contrat Territorial Jeunesse CTJ) pour la période 2024-2029 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'approuver la convention partenariale de la politique jeunesse en Isère pour la période 2024-2029.

Education artistique et culturelle

3.4 (2025-110) Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) pour la période 2025-2028 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Claire DURAND, Conseillère déléguée en charge de l'éducation artistique et culturelle

Il s'agit d'adopter la Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC) élaborée en partenariat avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la CAF de l'Isère et la MSA pour la période 2025-2028.

4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

4.1 (2025-111) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SAS BRUNO VELO (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SAS BRUNO VELO dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

4.2 (2025-112) Conditions générales d'utilisation de la Bourse aux locaux vacants et foncier économique (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver les Conditions Générales d'Utilisation de la Bourse aux locaux vacants et foncier économique des Vals du Dauphiné.

Départ de Marie-Christine FRACHON à 19h59. Elle donne pouvoir à Christelle BAS.

4.3 (2025-113) Retrait de la délibération n°231-2017-231 du 11 juillet 2017 relative à la cession d'un terrain à la société HYDRODECAP sur la zone d'activités des Perrières à Pressins (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de retirer la délibération n°231-2017-231 du Conseil communautaire du 11 juillet 2017 relative à la cession d'un terrain à la société HYDRODECAP sur la zone d'activités des Perrières à Pressins.

4.4 (2025-114) Retrait de la délibération n°2022-18 du 3 février 2022 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise HYDREBAT sur la ZA de Muneri à Romagnieu (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de retirer la délibération n°2022-18 du Conseil communautaire du 3 février 2022 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise HYDREBAT sur la ZA de Muneri à Romagnieu.

4.5 (2025-115) Retrait de la délibération n°2023-103 du 11 mai 2023 relative à la cession d'un terrain à la société Combustrie sur Le PIDA à Aoste (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de retirer la délibération n°2023-103 du Conseil communautaire du 11 mai 2023 relative à la cession d'un terrain à la société Combustrie sur Le PIDA à Aoste.

4.6 (2025-116) Retrait de la délibération n°2023-186 du 21 septembre 2023 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise MJ DEV sur la ZAC de La Corderie à Saint Clair de la Tour (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de retirer la délibération n°2023-186 du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 relative à la cession d'un terrain à la Holding MJ DEV sur la ZAC de La Corderie à Saint Clair de la Tour.

4.7 (2025-117) Cession d'un foncier à la SAS SMASH PADEL sur la ZAC La Corderie à St Clair de la Tour (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession d'un foncier d'environ 3 000 m², issu de la parcelle AC 253 pour partie, sur la commune de St Clair de la Tour, à la SAS SMASH PADEL représentée par Messieurs Gillian MARTELAT, Président, et Yannick BIZZOTTO, Directeur Général ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 60 € HT/m², et ce afin d'y construire un bâtiment ayant une emprise d'environ 3 000 m² conformément au projet validé par les élus communautaires.

4.8 (2025-118) Cession du Bâtiment Entreprendre 2 à la société RVB sur la ZA de Rochetoirin (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'accepter la cession d'un foncier d'environ 3 892 m² et du bâtiment d'environ 1 165 m² nommé Entreprendre 2, situé au 19 impasse Gutenberg dans la ZA de Rochetoirin au prix de 790 000 HT à la société RVB, représentée par Monsieur Fabien LOUART, Président, ou toute personne physique ou morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci.

Emploi et insertion professionnelle

4.9 (2025-119) Convention partenariale d'objectifs et de moyens 2025-2026 avec le Groupe ISACTYS et versement de subvention (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 1 opposition (Max GAUTHIER), 0 abstention)

Thérèse TISSERAND ne prend pas part au vote, élue intéressée à l'affaire.

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver la convention partenariale d'objectifs et de moyens 2025-2026 avec le Groupe ISACTYS, et d'approuver le versement d'une subvention au Groupe ISACTYS (sous réserve de présentation des bilans d'activités par année) : 9 230 € pour l'année 2025 et 9 230 € pour l'année 2026.

Départ de Jean-Paul BONNETAIN à 20h21. Il donne pouvoir à Gilles BOURDIER.

Départ de Max GAUTHIER à 20h24.

Urbanisme

4.10 (2025-120) Instauration du Droit de Prémption Urbain Renforcé sur la Commune des Abrets en Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'instaurer le Droit de Prémption Urbain Renforcé (DPUR) tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des parcelles situées en zones urbaines (U) de la commune des Abrets en Dauphiné, délimitées par le PLUi Est des Vals du Dauphiné et intégrées au périmètre précis joint à la délibération, de déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain Renforcé (DPUR) à la Commune des Abrets en Dauphiné en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal sur les zones urbaines (U) délimitées par le PLUi Est des Vals du Dauphiné et situées dans le périmètre joint à la délibération.

4.11 (2025-121) Délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné aux communes membres – Abrogation des délibérations n°1042-2019-339 du 19 décembre 2019 et n°2022-137 du 07 juillet 2022

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'abroger les délibérations n°1042-2019-339 en date du 19 décembre 2019 et n°2022-137 en date du 7 juillet 2022, d'instaurer le Droit de Prémption Urbain (DPU) tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), délimitées par les PLUi Ouest & Est des Vals du Dauphiné et de déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) aux communes en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), à l'exception des Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, des PLUi Ouest et Est approuvés.

4.12 (2025-122) Convention de veille et stratégie foncière avec l'EPORA et la commune de Montagnieu (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention de veille et stratégie foncière entre l'EPORA, la commune de Montagnieu et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Départ de Maxime DURAND à 20h32. Il donne pouvoir à Céline REVOL.

Départ d'Isabelle FOURNIER à 20h32. Elle donne pouvoir à Bernard BADIN.

4.13 (2025-123) Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de Montagnieu

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur les périmètres d'étude et de veille renforcés (PEVR) qui seront créés à l'occasion de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Montagnieu, dans le cadre de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

4.14 (2025-124) Convention de veille et stratégie foncière avec l'EPORA et la commune de Val-de-Virieu (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention de veille et stratégie foncière entre l'EPORA, la commune de Val-de-Virieu et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

4.15 (2025-125) Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de Val-de-Virieu

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain sur les périmètres d'étude et de veille renforcés (PEVR) qui seront créés à l'occasion de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Val-de-Virieu, dans le cadre de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

4.16 (2025-126) Modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest des Vals du Dauphiné : Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 2 abstentions (Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD))

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour la modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest des Vals du Dauphiné, d'approuver le bilan favorable de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest au public, d'approuver les différentes modifications du projet de modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest et d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest des Vals du Dauphiné.

4.17 (2025-127) Bilan de la concertation et arrêt du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit de prendre acte du bilan de la concertation organisée pendant la période d'élaboration du projet de RLPi et ce, jusqu'à son arrêt par l'assemblée délibérante et d'arrêter le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) des Vals du Dauphiné, conformément au dossier joint à la délibération.

Habitat

4.18 (2025-128) Garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 3 logements sociaux - Alpes Isère Habitat - L'Exclusif à La Tour du Pin (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60 % du montant total du projet, soit 295 108,20 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 491 847,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

4.19 (2025-129) Commune de Faverges de la Tour : subvention pour l'amélioration d'un logement communal (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 2 000 €, complétée d'un bonus de 1 000 € selon les modalités énoncées, à la commune de Faverges de la Tour, pour la rénovation d'un logement communal. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

Tourisme, PDIPR

4.20 (2025-130) Co-financement au titre du programme LEADER « Terres de Dauphiné » au bénéfice de la société Avenir Vers (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Edmond DECOUX ne prend pas part au vote.

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver le soutien financier d'un montant de 10 000 € pour le projet porté par la société Avenir Vers, et la sollicitation de cette subvention comme contrepartie publique nationale du fonds FEADER.

4.21 (2025-131) Mise à jour des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2026

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'appliquer les tarifs de la taxe de séjour présentés dans la délibération à compter du 1^{er} janvier 2026.

4.22 (2025-132) Demande de renouvellement du classement de l'Office de tourisme Les Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver le dossier de demande de classement en catégorie II présenté par la Communauté de communes pour l'Office de tourisme Les Vals du Dauphiné tel qu'annexé à la délibération.

5. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

Stratégie financière

5.1 (2025-133) Décision Modificative n°01/2025 - Budget Principal

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver la Décision Modificative n°01/2025 du Budget principal.

5.2 (2025-134) Mise à jour du règlement des fonds de concours et création d'une enveloppe spécifique dédiée aux investissements structurants pour la période 2025-2030 (avec pièce jointe)
- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de valider le règlement des fonds de concours, annexé à la délibération, pour la période 2025-2030.

Gestion des risques

5.3 (2025-135) Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Patrick BLANDIN, Vice-président en charge de la mutualisation et du projet de territoire

Il s'agit d'approuver l'adhésion à l'Institut des Risques Majeurs pour l'année 2025, pour un montant de 530 €.

5.4 (2025-136) Convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés, entre la Croix-Rouge française (site de La Tour du Pin) et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Patrick BLANDIN, Vice-président en charge de la mutualisation et du projet de territoire

Il s'agit d'approuver le conventionnement pour les missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés, entre la Communauté de Communes et la Croix-Rouge française de La Tour du Pin pour une durée d'un an.

5.5 (2025-137) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'Intermarché de Saint Jean de Soudain pour la fourniture d'articles de première nécessité en situation de crise (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Patrick BLANDIN, Vice-président en charge de la mutualisation et du projet de territoire

Il s'agit d'approuver le conventionnement entre la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné et l'Intermarché de Saint Jean de Soudain pour la fourniture d'articles de première nécessité en situation de crise, pour une durée d'un an.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h51.

Publication le 27 mai 2025